83B 1033

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 09 MAI 2008
Numéro : A5411

AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL

Société Anonyme
au capital de 45 917,64 euros
Siège Social : 4 avenue de la Division Leclerc
91290 ARPAJON
RCS EVRY B 784 945 867

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 mars 2008

L'an deux mille huit,
Le 14 mars 2008,
A 15 heures,

Les administrateurs de la société ***AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL*** se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :
Sont présents :
- Monsieur René SOULTAN
- Madame Claudine SOULTAN
- Mademoiselle Aurélie SOULTAN

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.
Monsieur René SOULTAN préside la séance, en qualité de ***Président du Conseil d'Administration.***
Madame Claudine SOULTAN remplit les fonctions de secrétaire.
La secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :
- Nomination d'un administrateur

Le président rappelle à l'Assemblée qu'il est proposé de nommer un nouvel administrateur en la personne de :

- Monsieur VENTURINI Michel, demeurant Le Marino, 90 avenue Claude Farrère – 83000 TOULON

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé qui précède,

L'administrateur de la Société nouvellement nommé est le suivant :

- Monsieur VENTURINI Michel, demeurant Le Marino, 90 avenue Claude Farrère – 83000 TOULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président
Monsieur René SOULTAN

Un Administrateur
Madame Claudine SOULTAN

Monsieur Michel VENTURINI
Signature précédée de la mention :
« bon pour acceptation des fonctions d'administrateur »

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur